

Notes rattachées à un associé sorti — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La règle d'exigibilité fait porter la relance **par l'associé signataire de la lettre de mission**. Elle ne dit pas qui porte l'échange quand cet associé n'est plus au cabinet : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Relancer sous la signature du cabinet	Le plus rapide	Le client appelle pour comprendre avant de payer	Écartée par les associés

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Attendre la réattribution formelle des dossiers	La règle respectée à la lettre	Les 5 notes vieillissent d'un mois de plus	Écartée par les associés
Rattacher à l'associé qui suit le client, signature avant envoi	Un interlocuteur reconnu, et un signataire réel	Un détail de temps à relire avant signature	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Notes d'honoraires échues	Rattachées à l'associé sorti	Montant
71	5	27 400 €
Dont clients suivis par un autre associé	5	27 400 €

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **5 notes aujourd'hui, et autant à chaque mouvement d'associé**, valent une entrée dans la règle d'exigibilité. Aucun relevé ne part sans la signature de l'associé.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.